

# Comment l'Ontario se prépare-t-il à faire face à une pandémie de grippe?

## FICHE D'INFORMATION POUR LES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ

Cette fiche d'information porte sur les stratégies que l'Ontario élabore pour se préparer et à faire face à une pandémie de grippe dans la province.

### Que fait le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour se préparer à faire face à une pandémie?

- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) collabore avec les bureaux locaux de santé publique et les fournisseurs de soins de santé primaires, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée et les organismes de soins à domicile pour se préparer à faire face à une pandémie de grippe.
- Le Plan ontarien de lutte contre la pandémie de grippe décrit les mesures que l'Ontario peut prendre pour se préparer à une pandémie de grippe avant qu'elle ne survienne et à y faire face lorsqu'elle est là.
- Le Plan ontarien de lutte contre la pandémie de grippe a été établi par le MSSLD, qui a consulté des organismes se préoccupant de la santé et de la sécurité de leurs employés, notamment le ministère du Travail et des représentants des employeurs.
- Le Plan ontarien de lutte contre la pandémie de grippe se trouve sur le site Web du ministère à [www.health.gov.on.ca](http://www.health.gov.on.ca).

### Quelles mesures prend-on maintenant?

Voici les mesures prises par l'Ontario :

- Préparer des renseignements pour les membres du public et les fournisseurs de soins de santé.
- Établir le Plan ontarien de lutte contre la pandémie de grippe afin d'appuyer les mesures prises par le système de santé face à une pandémie de grippe.
- Prendre toutes les précautions raisonnables possibles pour protéger la santé des fournisseurs de soins de santé.
- Étudier les souches grippales en circulation et leurs effets en Ontario et ailleurs dans le monde.
- Constituer des réserves de médicaments antiviraux pour les besoins d'immunisation et de matériel de protection personnel.
- Établir des systèmes de distribution afin que les médicaments et le matériel de protection puissent être rapidement distribués aux endroits où on en a besoin.
- Établir des stratégies pour optimiser les ressources humaines en santé disponibles.
- Planifier la mise en oeuvre de modes d'évaluation différents et de centres d'aiguillage (centres de lutte contre la grippe) afin d'éviter que les personnes atteintes de la grippe n'aillent dans les hôpitaux.
- Établir des systèmes de communication afin d'informer les Ontariennes et Ontariens rapidement sur la façon de se protéger et de prendre soin d'eux et de leur famille.

Le MSSLD coordonne également ses efforts avec ceux de l'Agence de santé publique du Canada. Celle-ci a établi une stratégie nationale

appelée « Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza ».

## Que se passera-t-il si une pandémie de grippe survient au Canada?

Lorsqu'un virus capable de causer une pandémie arrive au Canada, les responsables de la santé publique suivent les lignes directrices établies dans le Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza, le Plan ontarien de lutte contre la pandémie de grippe et les plans de lutte contre la pandémie de grippe établis localement afin d'éviter que le virus ne se propage.

Il incombe au médecin hygiéniste en chef de l'Ontario d'informer la population au moyen de divers mécanismes, notamment :

- Bulletins et fiches d'information sur la grippe publiés sur notre site Web.
- Conseils téléphoniques gratuits et renseignements par l'intermédiaire de Télésanté Ontario (1 866 797-0000), ou de la ligne INFO (1 866 801-7242).
- Avis aux médias et conférences de presse
- Campagnes de publicité.

## Pour plus de renseignements

Visitez notre site Web à :

**[www.health.gov.on.ca/pandemic](http://www.health.gov.on.ca/pandemic)**

ou appelez

la ligne INFO au numéro 1 866 801-7242